

GRILLE DE TARIFS
Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2020
Association La Cabane aux Loisirs
Accueil de Loisirs Périscolaire et Extrascolaire

* Le montant de l'adhésion annuelle est de 12 € pour les habitants de BOIS DE CÉNÉ ou CHÂTEAUNEUF et de 15 € pour ceux des autres communes. L'adhésion s'applique par famille, quels que soient les nombres d'enfants et de services utilisés. Cette adhésion n'est pas obligatoire.

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis)								
Horaires d'ouverture : 7h30 – 8h30 et 16h15 – 18h45								
TARIF AU ¼ D'HEURE selon le nombre d'heures cumulées par famille (Tout ¼ d'heure entamé est dû)	TARIF ADHÉRENT*				TARIF NON-ADHÉRENT			
	Quotient familial inférieur ou égal à 700		Quotient familial supérieur à 700		Quotient familial inférieur ou égal à 700		Quotient familial supérieur à 700	
	¼d'heure	heure	¼d'heure	heure	¼d'heure	heure	¼d'heure	heure
Moins de 25 heures par mois	0,70 €	2,80 €	0,72 €	2,88 €	1,00 €	4,00 €	1,02 €	4,08 €
De 25 à 50 heures par mois	0,65 €	2,60 €	0,67 €	2,68 €				
Au-delà de 50 heures par mois	0,60 €	2,40 €	0,62 €	2,48 €				
Goûter (obligatoire en cas de présence à 16h30)	0,40 €							
Présence de l'enfant après 18h45	10,00€ le 1/4 d'heure							

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (pour les mercredis en période scolaire)																
Modulation au choix	TARIF ADHÉRENT*								TARIF NON-ADHÉRENT							
	1-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1301-1500	1501-9999	QF inconnu	1-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1301-1500	1501-9999	QF inconnu
JOURNEE (repas compris) (9h-17h= 8h)	6,88 €	9,12 €	11,20 €	14,08 €	15,36 €	16,16 €	18,16 €	20,96 €	7,52 €	9,76 €	11,84 €	16,96 €	18,56 €	20,16 €	23,36 €	24,16 €
MATIN AVEC REPAS (9h-13h30 = 4h30)	3,87 €	5,13 €	6,30 €	7,92 €	8,64 €	9,09 €	10,22 €	11,79 €	4,23 €	5,49 €	6,66 €	9,54 €	10,44 €	11,34 €	13,14 €	13,59 €
APRES-MIDI AVEC REPAS (12h-17h = 5h)	4,30 €	5,70 €	7,00 €	8,80 €	9,60 €	10,10 €	11,35 €	13,10 €	4,70 €	6,10 €	7,40 €	10,60 €	11,60 €	12,60 €	14,60 €	15,10 €
MATIN SANS REPAS (9h-12h = 3h)	2,58 €	3,42 €	4,20 €	5,28 €	5,76 €	6,06 €	6,81 €	7,86 €	2,82 €	3,66 €	4,44 €	6,36 €	6,96 €	7,56 €	8,76 €	9,06 €
APRÈS-MIDI SANS REPAS (13h30-17h = 3h30)	3,01 €	3,99 €	4,90 €	6,16 €	6,72 €	7,07 €	7,95 €	9,17 €	3,29 €	4,27 €	5,18 €	7,42 €	8,12 €	8,82 €	10,22 €	10,57 €
Tarif horaire	0,86 €	1,14 €	1,40 €	1,76 €	1,92 €	2,02 €	2,27 €	2,62 €	0,94 €	1,22 €	1,48 €	2,12 €	2,32 €	2,52 €	2,92 €	3,02 €

Avant et après l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi, il est proposé un accueil péricentre type garderie (horaires d'ouverture : 7h30 – 9h00 et 17h00 – 18h30) :

TARIFS À LA ½ HEURE (toute ½ heure entamée est due)	0,43 €	0,57 €	0,70 €	0,88 €	0,96 €	1,01 €	1,14 €	1,31 €	0,47 €	0,61 €	0,74 €	1,06 €	1,16 €	1,26 €	1,46 €	1,51 €
---	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE (pour les vacances scolaires)

ATTENTION ! PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES LA MODULATION A LA JOURNEE EST OBLIGATOIRE (pas de modulation à la demi-journée)

	TARIF ADHÉRENT*								TARIF NON-ADHÉRENT							
	1-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1301-1500	1501-9999	QF inconnu	1-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1301-1500	1501-9999	QF inconnu
JOURNEE (repas compris) (9h-17h= 8h)	6,88 €	9,12 €	11,20 €	14,08 €	15,36 €	16,16 €	18,16 €	20,96 €	7,52 €	9,76 €	11,84 €	16,96 €	18,56 €	20,16 €	23,36 €	24,16 €

Avant et après l'accueil de loisirs extrascolaire, il est proposé un accueil péricentre type garderie (horaires d'ouverture : 7h30 – 9h00 et 17h00 – 18h30) :

TARIFS À LA ½ HEURE (toute ½ heure entamée est due)	0,43 €	0,57 €	0,70 €	0,88 €	0,96 €	1,01 €	1,14 €	1,31 €	0,47 €	0,61 €	0,74 €	1,06 €	1,16 €	1,26 €	1,46 €	1,51 €
Forfait semaine	Déduction de 10% du montant total net dû pour 5 jours d'accueil consécutifs															



RAPPEL : 5 manquements au règlement intérieur occasionnera une pénalité de 5€ par famille + la facturation du temps réel d'accueil.

MANQUEMENTS AU RÈGLEMENT INTERIEUR (Une fois la pénalité appliquée, le compteur « manquements » revient à zéro.)	
- retards (au-delà du 1/4 d'heure de tolérance)	- présences de l'enfant non prévues
- absences non justifiées	- non respect des délais d'inscription et d'annulation